

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le 3 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Michaël ROLLOIS, Maire, suivant la convocation transmise le vendredi 28 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOUREAU Héloïse, DAVOUST François, DECONINCK Cécile, DUVAL VALACHS Eric, GAUDFROY Magalie, GINS Peter, JOHAN Armand, JOVENIAUX-NIVARD Michèle, LUNEL Alexia, MALHAIRE Dominique, MICHAUD Corinne, MORIN Dominique, ROLLOIS Michaël, SARAZIN Sophie

Excusé ayant donné procuration : RIFFIER Julien à MALHAIRE Dominique

Secrétaire de séance : BOUREAU Héloïse

2026-056 - Recensement de la population 2027 : Nombre et Rémunération des agents recenseurs
--

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer le nombre agents recenseurs pour assurer une collecte efficace et conforme aux exigences de l'INSEE ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs

CONSIDÉRANT que la rémunération doit tenir compte du temps consacré à la formation, à la reconnaissance du terrain et à la collecte des données ;

CONSIDÉRANT que les agents recenseurs, qu'ils soient internes ou externes à l'administration municipale, doivent être rémunérés de manière équitable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Décide à l'unanimité de :

- Fixer le **nombre** d'agent recenseurs à **2**
- Fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs selon un **forfait de 700 € net**, chacun pour toute la mission. Comprenant : 2 demi-journées de formation, la reconnaissance du terrain, la distribution et la récupération des feuilles de recensement, la rencontre avec les habitants, la gestion des dossiers et des retours...

Fait et délibéré le 3 septembre 2026

La présidence de séance,

Michaël ROLLOIS, Maire

